

SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE GRAND LIEU- MACHECOUL- LEGE
POUR L'EXPLOITATION DU CET DES 6 PIECES

PROCES — VERBAL

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Jeudi 12 février 2026 à 18 h

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-huit heures, les Membres du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces" se sont réunis à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Daniel JACOT, Président.

Etaient présents : M. Daniel JACOT, M. Jean-Marie BRUNETEAU, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Sylvie PLATEL, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET, M. Jean BARREAU, Mme Laura GLASS, M. Alain PINABEL, ***pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique*** M. Jacky DROUET, Mme Françoise RELANDEAU, Mme Aurélie GUITTENY, Mme Virginie ROTHAI, ***pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz***, M. Bernard COUDRIAU M. Yves BACHELIER, ***pour Grand Lieu Communauté***.

Etaient excusés : M. Gérard LOUBENS, M. Laurent ROBIN, M. Éric MOIRAUD, M. Bernard PEROYS, Mme Françoise BRISSON, ***pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique*** Mme Edwige DU RUSQUEC, Jean-Yves LOUËRAT, M. Thierry RICCI, M. Franck SULPICE, M. Cédric BIDON, ***pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz***, M. Grégory CHAURAND, M. Florent COQUET, M. Julien GONDRIN, M. Bertrand MAINDRON, M. Bernard GUILLET, M. Joseph LANCEROT, M. Bernard GENDRONNEAU, Mme Brigitte BOUCHEZ, ***pour la Communauté de Communes de Grand Lieu***.

Assistaient également à la réunion : Mme Florence LIDUREAU, Directrice des Finances de Sud Retz Atlantique, M. Simon FOURNIER gestionnaire de la commande publique de Sud Retz Atlantique, Mme Carole DÉCANIS assistante de Sud Retz Atlantique,

Elu secrétaire de séance : Mme Virginie ROTHAI

Le quorum était atteint, la séance est ouverte à 18h 05.

Sommaire

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 04 DÉCEMBRE 2025	2
OBJET : OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	2

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 04 DÉCEMBRE 2025

Présentation du dossier par monsieur le Président du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces"

Délibération 20260212 – 01 7.5.8

Vu le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 avril 2025.

Après délibération, le Comité Syndical mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul –Légé pour la gestion du CET des 6 pièces à l'unanimité.

- **APPROUVENT** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 04 décembre 2025.
- Décision : à l'unanimité

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Présentation du dossier par monsieur le Président du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand Lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces"

Délibération 20260212 – 02 7.1.1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1, D.2312-3 et L.5217-10-4,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Syndicat Mixte de la Région de Grand Lieu-Machecoul-Légé pour l'exploitation et la gestion du C.E.T. des 6 Pièces approuvé par délibération n° 20231207-014 7.1.2 du 7 décembre 2023,

Considérant que, selon la réglementation en vigueur et notamment l'article L2313 du CGCT complété par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux organes délibérants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Considérant par ailleurs, le décret du 24 juin 2016 publié au JO du 26 juin 2016 modifie le contenu (structure et évolution des dépenses de personnel) ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires (DOB).

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée et permet de déterminer les principaux éléments du projet de budget de l'année à venir. Il s'agit d'évoquer les données majeures qui influenceront sur les inscriptions ou l'équilibrage du budget, tant au niveau national que local, mais aussi les projets en cours et ceux à venir. Ce débat représente une opportunité essentielle afin de discuter des principales orientations de l'année à venir, mais aussi en se projetant dans un cadre pluriannuel.

Considérant que le débat et le rapport d'orientations budgétaires n'ont pas de caractère décisionnel (pas soumis au vote). Toutefois, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand Lieu-Machecoul-Légé pour l'exploitation et la gestion du C.E.T. des 6 Pièces prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la Loi.

Considérant que ce débat constitue, donc une phase, réglementaire obligatoire, préalable à l'élaboration proprement dite du budget primitif ;
CONSIDERANT le rapport d'orientations budgétaires, ci-annexé ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance de la prospective financière 2026 présentée et des documents annexes relatifs à la programmation pluriannuelle d'investissement,

Il est proposé DE PRENDRE ACTE que le débat d'orientation budgétaire 2026, sur la base d'un rapport portant sur le budget, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand Lieu-Machecoul-Légé pour l'exploitation et la gestion du C.E.T. des 6 Pièces, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026 qui interviendra au Conseil Syndical du 26 février 2026.

Après délibération, le Comité Syndical mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul –Légé pour la gestion du CET des 6 pièces à l'unanimité.

- **ONT PRIS ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président rappelle que dans les établissements publics comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, il est obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant le vote du budget. Avec l'application du référentiel M57, ce délai est porté à 10 mois.

Monsieur le Président explique que le débat d'orientation budgétaire laisse la parole aux élus, doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui donne désormais lieu à une délibération et que ce débat vise à renforcer la démocratie participative en permettant aux élus d'échanger sur les priorités en termes d'investissement, l'évolution de la situation financière et les principaux éléments du budget à venir.

Monsieur le Président indique une légère augmentation en 2024 des charges à caractère général.

Madame Florence LIDUREAU explique que les charges augmentent légèrement en 2024, puis diminuent en 2025, avec un solde de 10 000 € restant à verser à Aquaterra pour terminer le contrat pour cette année 2025

Monsieur le Président indique que les charges baissent en 2025 du fait qu'il n'y ait plus que l'entreprise SÉCHÉ en charge du site.

Monsieur le Président indique que les charges de personnel sont stables depuis 3 ans à hauteur de 15 000 euros.

Madame Florence LIDUREAU explique qu'une réactualisation de la convention sera effectuée, avec une revalorisation prévue en 2026 basée sur les heures effectivement travaillées.

Monsieur le Président explique que cela permettra de mieux préciser les heures réellement travaillées par les agents de la Communauté de Communes.

Madame Florence LIDUREAU explique qu'il y a depuis 2024 deux autres agents de la Communauté de communes « Commande publique et Directeur des services techniques » qui participent au CET des 6 pièces.

Monsieur le Président indique qu'en charge de fonctionnement l'amortissement est d'environ 120 000 euros par an, suite à la post-exploitation du site fermé en 2009.

Monsieur le Président explique que, pour les autres charges et le fonctionnement courant, les indemnités du Président et des Vice-présidents restent stables, qu'il n'y a plus de charges financières à partir de 2025.

Monsieur le Président souligne que les dépenses concernent essentiellement l'entretien courant du site et du matériel, avec un maintien des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2025 à hauteur de 235 000 €.

Monsieur le Président précise que les montants des dotations sont restés stables, que TE44 verse toujours un loyer pour la location du terrain des panneaux photovoltaïques, et que le produit de fonctionnement total pour 2025 s'élève à 361 027,90 €.

Monsieur le Président explique que le fonds de roulement, alimenté par les amortissements ne fait qu'augmenter, on atteint en 2025 la somme de 1 152 000 euros, les dépenses, elles ont légèrement augmenté avec le remplacement des aérateurs et la mise en place d'un marché de suivi de post-exploitation avec Séché Environnement.

Monsieur le Président précise qu'en 2024, le remplacement d'aérateurs et le suivi technique sur site pour la partie forfaitaire et du matériel pour la partie unitaire à bon de commande. En 2025 il est prévu le remplacement des pompes de transfert, l'installation de capteurs dans les lagunes, les circuits biogaz et les installations électriques.

Monsieur Simon FOURNIER explique que la partie forfaitaire est de 37 986 euros, elle sert pour la gestion quotidienne et la partie à bon de commande comporte un plafond de 50 000 euros et sert aux investissements du site. Sur 2026, il est prévu le remplacement de certains matériels (sondes, télégestion, analyseur de biogaz, station météo, caméra de surveillance, clôture).

Monsieur le Président indique que l'entreprise SÉCHÉ envoie la liste des achats pour les travaux à venir ce qui permet d'être au courant et d'anticiper.

Monsieur Simon FOURNIER indique la société SÉCHÉ Environnement fournit un bilan trimestriel qui permet un suivi précis des évolutions.

Monsieur le Président rappelle la répartition du Parc Photovoltaïque : 51 % appartenant à Territoire d'Énergie 44, désormais intégré dans une grande société avec 1 % pour le CET et 48 % répartis entre les communautés de communes (16 % chacune). Les revenus actuels sont moins importants que prévus, mais des compensations futures sont possibles via les dividendes et ventes d'électricité.

Madame Florence LIDUREAU indique que la convention avec TE44 dure jusqu'en 2039.

Monsieur le Président propose que les nouveaux Élus fassent une visite du site après l'installation du Comité 2026.

Madame Florence LIDUREAU détaille le tableau du BP2026 : évolution de plus de 8,44% en investissement et de plus de 3,16% en fonctionnement principalement en raison de l'augmentation des résultats antérieurs reportés.

➤ Décision : approbation à l'unanimité

La séance est levée après avoir convenu que la réunion suivante pour le vote du budget se tiendra le 26 février 2026.

La secrétaire de séance,
Virginie ROTHAIS

Rothais V

Le Président
Daniel JACOT

